

## EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

SESSION 2015

mercredi 11 mars 2015

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

**Durée : 1 heure 30 / coefficient 2**

---

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

**CONSIGNES : À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

---

- Vérifiez avant de commencer que **votre sujet comprend 10 pages, y compris celle-ci.**
- Complétez vos nom, prénom et signature sur la copie. Rabattez l'angle et collez-le.
- Les calculatrices autorisées sont celles non programmables ou programmables alphanumériques, ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'une imprimante.
- Il ne vous sera remis qu'**un seul exemplaire du sujet.**
- **ATTENTION ! AUCUN NOM OU SIGNE DISTINCTIF (signature, paraphe, n° de candidat...) ne doit apparaître sur votre copie.**
- **SEUL L'USAGE D'UN STYLO À ENCRE BLEUE OU NOIRE EST AUTORISÉ.** L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- **Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes aux copies. Elles ne seront pas corrigées.**
- **Le non-respect des règles ci-dessous peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**DOCUMENTS**

---

Vous disposez des documents ci-après :

- **Document n°1 :** 5 pages  
« Guide pratique : la réforme des rythmes à l'école primaire » - Février 2013 - Ministère de l'Éducation Nationale
- **Document n° 2 :** 2 pages  
« Phase de test réussie pour les rythmes scolaires » - 8 septembre 2014 - La Gazette

Pour information : le barème adopté par le jury

- Orthographe : -1 point si le nombre de fautes est  $\geq$  à 5.
- Français, syntaxe : -1 point si le devoir est incorrectement rédigé.
- Présentation : -1 point si la présentation est négligée ou non soignée.

## SUJET

---

Après avoir pris connaissance des 2 documents ci-joints (7 pages), répondez aux cinq questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

## QUESTIONS

---

### QUESTION 1 : 4 points

D'après le texte intitulé : « Le guide pratique : La réforme des rythmes à l'école primaire. (extrait du guide pratique) », quels sont les enjeux de la réforme des rythmes scolaires ? (présentez votre réponse sous forme d'un paragraphe de quelques lignes)

À partir du texte intitulé, « Phase de test réussie pour les rythmes scolaires », répondez aux questions suivantes :

### QUESTION 2 : 8 points

A - Expliquez les mots suivants : (vos réponses seront présentées sous forme de phrases) : 3 points

- a. Sérénité,
- b. Démocratiser,
- c. Établir une feuille de route

B - La mairie de Cergy a choisi de mener une concertation avant de généraliser la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Indiquez la méthode de concertation proposée ainsi que son but (vous pouvez répondre par une énumération des idées) : 3 points

C - Cette réforme mobilise différents services. Citez 4 services impliqués par la mise en œuvre de cette réforme : 2 points :

- Deux services communaux impliqués directement par la réforme
- Deux services communaux impliqués indirectement par la réforme

**QUESTION 3 : 2 points** (Vous présenterez vos calculs)

Dans cet article, on indique différentes informations concernant la population de la commune de Cergy.

- Calculez le nombre d'habitants de moins de 30 ans,
- Calculez le nombre d'habitants de moins de 20 ans,
- Calculez le pourcentage que représentent les élèves par rapport au nombre total d'habitants de la commune,
- Calculez le nombre moyen d'élèves par école.

**QUESTION 4 : 3 points** (Vous présenterez vos calculs)

À plusieurs reprises, le journaliste indique des horaires de présence des élèves à l'école.

- « De nombreux élèves sont à l'école de 7h à 18h30 » : Calculez la durée de présence en minutes ?
- En partant sur une moyenne de 8 h (pour simplifier, nous ne tiendrons pas compte des mercredis) de présence par jour à l'école, en considérant un mois de 18 jours travaillés, calculez le nombre d'heures passées à l'école pour ce mois ?

Le DGS souhaite que vous calculiez le nombre annuel d'heures nécessaire pour assurer l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires. Sachant qu'il prévoit durant les 36 semaines d'école : 2 heures par jour sur 4 jours et 6 heures le mercredi et un accueil de 10 heures par jour sur 5 jours le reste de l'année.

**QUESTION 5 (3 points)**

À partir des textes et de vos connaissances, citez les différentes collectivités territoriales et leurs compétences respectives en matière d'éducation.